

La cigarette est écrasée dans le cendrier, pourtant on fume encore

TABAC Les résidus de fumée qui s'accumulent dans l'environnement du fumeur auraient des effets délétères sur la santé de son entourage. Surtout pour les enfants.

PAR ESTELLE.BAUR@LENOUVELLISTE.CH

Il y a la fumée primaire, soit celle que le fumeur consomme. La fumée secondaire (ou passive), c'est-à-dire celle qu'inhalent l'entourage d'une personne qui fume. Mais connaissez-vous la fumée tertiaire? C'est celle que l'on sent, lorsqu'on passe la porte d'un fumeur ou qu'on accroche sa veste à son porte-manteau. Celle qui provient des résidus de fumée. Toutes les microparticules toxiques ou cancérigènes (alcaloïdes, benzène, formaldéhyde, etc.) qui se déposent sur les cheveux et la peau du fumeur, mais aussi sur ses vêtements ou la surface des objets qui l'entourent. Une étude réalisée en 2016 en Allemagne a ainsi démontré que les spectateurs d'un cinéma dans lequel la fumée était interdite depuis quinze ans étaient, malgré tout, exposés à un «tabagisme ultra-passif» équivalant à entre une et dix cigarettes.

Des risques sanitaires fort probables

«Il semblerait qu'il n'existe pas de niveau d'exposition à la fumée qui ne soit pas dangereux», affirme Nicolas Donzé, chimiste clinique et toxicologue forensique à l'Hôpital du Valais (ICH), en citant une étude d'Environmental Research datée de 2018. «L'exposition à la fumée tertiaire pourrait augmenter les risques de thrombose, de maladie cardiovasculaire, de problèmes respiratoires.» Aucune recherche n'a encore été menée sur l'être humain, mais une étude parue en 2016 réalisée par l'Université de Californie sur des souris a démontré que la fumée tertiaire avait endommagé leur foie et leurs poumons, entraîné une augmentation du risque de diabète de type 2 et de maladies inflammatoires, ainsi qu'une diminution de leur capacité à guérir de leurs blessures. «Alors que les risques du tabagisme actif et passif sont bien connus et ont été bien documentés, la fumée tertiaire est une notion assez récente et beaucoup moins étudiée», précise la Dresse Isabelle Jacot-Sadowski, tabacologue auprès d'Unisanté. «En définir les risques sanitaires est difficilement réalisable, d'autant plus qu'il est impossible, dans la plupart des situations, d'isoler l'exposition à la fumée tertiaire de celle à la fumée secondaire, celles-ci étant liées.» Il faudrait ajouter à cela tout un tas de facteurs, comme ceux génétiques. «Une personne plus fragile, qui aurait plus de risques de développer certaines maladies, pourrait ainsi être plus sensible aux effets de la fumée tertiaire», explique Nicolas Donzé. Et la Dresse Jacot-Sadowski d'ajouter: «Les données sont donc encore insuffisantes pour pouvoir confirmer les ris-



ques pour la santé, mais ceux-ci sont néanmoins fort probables, compte tenu de la présence des substances toxiques que l'on peut attester sur différents types de surfaces et pouvant être libérées dans l'air ambiant.»

“Les risques pour la santé sont fort probables, compte tenu de la présence de substances toxiques sur tous types de surfaces.”

DRESSE ISABELLE JACOT-SADOWSKI
TABACOLOGUE AUPRÈS D'UNISANTÉ

Tout le monde y serait exposé, mais à des degrés divers

Globalement, cela concerne toute personne en contact avec une surface sur laquelle se trouvent des résidus de fumée. Il peut s'agir d'un appartement, d'une chambre d'hôtel, d'une voiture ou d'un bureau qu'aurait occupé un fumeur. Il serait donc possible d'y être confronté en côtoyant simplement ses effets personnels. Nicolas Donzé explique: «A partir du moment où la fumée tertiaire se dépose sur des objets, un veston est aussi contaminé. Cette contamination ne sera pas de la hauteur de celle d'un emménagement dans la maison d'un ancien fumeur, mais elle existera malgré tout.» La durée d'exposi-

tion à cette fumée tertiaire s'avère d'ailleurs beaucoup plus importante que pour les deux autres types de fumée. Là où une bouffée de tabac dure vingt à trente secondes, la fumée secondaire se maintient dans l'air une dizaine de minutes, mais celle tertiaire pourrait demeurer dans les poussières et/ou sur les surfaces des semaines, voire des mois ou des années, si l'on pense à l'odeur des papiers peints de certains appartements. Nicolas Donzé explique: «Dès le moment où une molécule stimule notre système olfactif, c'est que quelque chose est entré dans notre nez, et donc, qu'on y est exposé.» Or, plus une exposition à ces microparticules est longue, plus la personne qui y est confrontée risque pour sa santé. «Le principe de base en toxicologie, c'est que la dose fait le venin. Moins on est exposé, moins on est à risque; l'inverse est également correct.» Sans compter que, contrairement aux poumons du fumeur actif, ces résidus ne sont pas filtrés. «Au fond, le fumeur est très généreux», sourit Nicolas Donzé. «Parce qu'il fait profiter cette toxicité à tout le monde. Ce qui n'est pas le cas du verre de vin, que je suis seul à boire et qui, tant que je ne prends pas le volant, ne cause de risques qu'à ma santé. Il serait bon de reconsidérer ce comportement. Un peu comme on le fait actuellement avec le Covid-19 – qui nous rappelle qu'il est utile de nous laver les mains pour épargner les autres – on pourrait se poser la question de savoir si l'on dérange quelqu'un quand on fume.»

Plus d'infos sur www.fumeetertiaire.ch
Promotion santé Valais lance aujourd'hui une campagne sur la fumée tertiaire visant à sensibiliser les professionnels de santé (par le biais de brochures) et le grand public (sur les réseaux sociaux).

NOUS NE SOMMES PAS TOUS ÉGAUX

Les petits enfants sont les plus à risque

Parce qu'ils découvrent le monde avec leurs mains et leur bouche, souvent en rampant sur le sol, les jeunes enfants sont plus susceptibles que le reste de la population d'être concernés par ces problématiques. «Lorsqu'ils entrent en contact avec une surface sur laquelle se trouvent des résidus de fumée, ils peuvent les absorber par inhalation, par ingestion, voire par la voie cutanée»,

explique la Dresse Jacot-Sadowski. «En se déplaçant au sol et en touchant diverses surfaces, ils seront ainsi plus exposés à ces résidus que leurs parents.» Même constat pour votre animal de compagnie. «De toute façon, il n'est pas sage d'exposer qui que ce soit à des substances cancérigènes», conclut Nicolas Donzé. Veillez donc à ne pas fumer à l'intérieur et à aérer régulièrement.

SANTÉ: L'OMBUDSMAN VOUS INFORME

DITES-NOUS...

LUDIVINE DÉTIENNE
RESPONSABLE DE L'OMBUDSMAN



Quels sont vos droits lors d'analyses génétiques?

Les analyses génétiques humaines visent essentiellement à détecter ou exclure la présence de maladies héréditaires ou de prédispositions à des fins préventives ou curatives. Un test génétique ne peut être réalisé qu'avec votre consentement écrit après avoir été pleinement informé (par ex. de la marge d'erreur ou des risques). Un temps de réflexion doit vous être accordé entre le conseil par un professionnel compétent et l'exécution de l'analyse. En principe, vous êtes en droit de refuser de connaître une information relative à votre patrimoine génétique. Pour une personne incapable de discernement, le consentement du représentant légal est exigé et l'analyse doit être réalisée en vue de protéger sa santé. Le médecin ne peut transmettre les résultats des analyses à vos proches qu'avec votre accord. En cas de refus, il peut demander de se faire délier de son secret professionnel, si les intérêts d'autres personnes priment. Ombudsman de la santé et des institutions sociales: info@ombudsman-vs.ch ou 027 321 27 17.

PARTENARIATS